



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 juin 2026, 18h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni au siège du syndicat mixte dans la salle du conseil de la communauté de communes Val de Saône Centre, sous la présidence de Christine FORNES, Présidente.

Sont présents 21 membres sur 34, convoqués 17 juin 2026

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :
Gabriel AUMONIER, Armand CHAUMONT, Christian COUDURIER, Thierry DELAMARE, Gaëtan FONSATTI, Christine FORNES, Fabrice PESNEL (suppléant), Jocelyn KIRCHHOFFER, Guillaume LEFEBVRE, Guy SANCHEZ, Mathieu-Pierre SCHAAB, Alexandre TARDY, Dominique VAGINET, Bastien VERDIER
- Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :
Gaël AUCLAIR, Nathalie BISIGNANO, Thierry JUILLARD, Richard LABALME, Mathieu ROLLET, Elise AUCLAIR (suppléante), Pierre VOUILLON

Pouvoirs :

- Yves DUMOULIN à Gabriel AUMONIER
- Anne TURREL à Richard LABALME

Suppléants présents sans voix délibérative : Patrice GUIGUE, Steve AGARD et Caroline PIREAU

Excusés/ absents :

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :
Sylvie BARONNIER, Nathanaël DUFFIT MENARD, Gilles GARNIER, Patrick NABETH, Frédéric VALLOS
- Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :
Carole BOUTEILLE VAN DEN BESSELAER, Romain COTTEY, Jean-Claude DESCHIZEAUX, Renaud DUMAY, Virginie GENOUILHAC, Lucien MOLINES, Christophe POULAIN, René SUAREZ

Objet :

Election des membres de la
commission d'appel d'offres
(CAO)

Date de convocation

17 juin 2026

Membres du bureau syndical

En exercice : 34

Présents : 21

Votants : 23

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

Secrétaire de séance : M. Gaël AUCLAIR

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2, L. 1411-5, D.1411-3 à D.1411-5, L2121-21 ;

Vu la délibération n°2020-09-10 en date du 24 juin 2026 décidant de la création de la commission d'appel d'offres et des conditions de dépôt des listes pour l'élection de ses membres ;

Christine FORNES, présidente, rappelle que la commission est présidée par la présidente du syndicat mixte, en tant qu'autorité habilitée à signer les marchés et que le comité syndical doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Une liste est déposée.

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé de la Présidente entendu,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PROCLAME les conseillers syndicaux suivants élus membres de la commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
Richard LABALME	Mathieu ROLLET
Armand CHAUMONT	Dominique VAGINET
Thierry DELAMARE	Guy SANCHEZ
Christian COUDURIER	Alexandre TARDY
Jocelyn KIRCHHOFFER	Gaël AUCLAIR

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Montceaux, le 24 juin 2026

Christine FORNES
Présidente

